



# الإتحادية الجزائرية للرياضات الكروية Fédération Algérienne des Sports de Boules

Réf n° : 11 /FASB/2017

Alger le, 25 janvier 2017

**A Messieurs Les Membres Statutaires  
de l'Assemblée Générale**

**Objet : Assemblées Générales Ordinaire et Elective**

**Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous informer que les dates retenues pour le déroulement des Assemblées Ordinaire et Elective de la Fédération Algérienne des Sports de Boules se présentent comme suit :

- **Assemblée Générale Ordinaire le 10.02.2017 à 14h00 ENS/STS Dely Ibrahim**
- **Assemblée Générale Elective le 24.02.2017 à 09h00 ENS/STS Dely Ibrahim**

**Ordre du jour AGO**

- 1- Adoption du PV de l'AGO (19/02/2016).
- 2- Lecture et adoption du Bilan Moral 2016
- 3- Lecture et adoption du Bilan Financier 2016
- 4- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- 5- Lecture et adoption du Bilan mandat 2013-2016
- 6- Election des membres des commissions de candidatures de recours et ad hoc chargés de la passation de consignes.

**NB/** les membres de l'AG doivent s'acquitter de leur droit de cotisation, conformément à nos statuts.

- Les Présidents des ligues et clubs ou leurs représentants doivent se munir d'un mandatement dûment signé et visé par le directeur de la jeunesse et des sports de la wilaya territorialement compétente.
- Le Bilan Moral et Financier peut être consulté et téléchargé sur le site de la FASB [www.fasb.dz](http://www.fasb.dz)
- Les mandatements, l'engagement des candidats ainsi que le PV de l'AGO du 19 /02 /2016 sont téléchargeables sur le site web de la fédération.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



Le Président de la Fédération  
Algérienne des Sports de Boules  
**RIH Abdelaziz**